

Séance du 15 octobre 2018

L'An deux mille dix-huit, le quinze octobre,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire
Après scrutin Yvette DARNOUX a été nommée pour remplir les
fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Yvette DARNOUX - Marie-Paule FIOR -
Christophe GEORGES - Samuel LAURIOL – Claude
TAUPENAS – Joëlle VANDERPLAETSE

Absents excusés : Valérie LESENS – Bernard DOURS

Bernard DOURS donne pouvoir à Christophe GEORGES

Convocation en date du :
10 octobre 2018

Objet : Réhabilitation porte logement communal - façade, fenêtres et volets de la mairie

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la nécessité de remplacer une porte d'un logement communal - de rejoiner la façade et de changer les fenêtres et volets de la mairie. Il propose de faire appel à une entreprise pour chacun des travaux. Il est nécessaire de créer une opération d'équipement ainsi qu'une décision modificative en section d'investissement. Il convient de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'effectuer les travaux susnommés, de faire appel à une entreprise pour chacun des travaux et de créer à cet effet une opération d'équipement
- SE PRONONCE favorable à un ajustement budgétaire en section d'investissement, lequel fera l'objet d'une décision modificative n°3.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

Séance du 15 octobre 2018

L'An deux mille dix-huit, le quinze octobre,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire
Après scrutin Yvette DARNOUX a été nommée pour remplir les
fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Yvette DARNOUX - Marie-Paule FIOR -
Christophe GEORGES - Samuel LAURIOL – Claude
TAUPENAS – Joëlle VANDERPLAETSE

Absents excusés : Valérie LESENS – Bernard DOURS

Bernard DOURS donne pouvoir à Christophe GEORGES

Convocation en date du :
10 octobre 2018

Objet : Décision modificative n°3

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il y a lieu de procéder à une augmentation des
crédits en dépenses d'investissement comme suit, et demande au conseil municipal de se
prononcer sur cet ajustement budgétaire

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|-----------------------------------|-------------------------------------|
| D 020 Dépenses imprévues investissement | 9 600 € | |
| TOTAL D 020 : Dépenses imprévues investissement | 9 600 € | |
| D 2135-142 Réhabilitation logement communal et mairie | | 9 600 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | | 9 600 € |

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, à
l'unanimité,**

- APPROUVE la décision modificative n°3
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

Séance du 15 octobre 2018

L'An deux mille dix-huit, le quinze octobre,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire
Après scrutin Yvette DARNOUX a été nommée pour remplir les
fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Yvette DARNOUX - Marie-Paule FIOR -
Christophe GEORGES - Samuel LAURIOL – Claude
TAUPENAS – Joëlle VANDERPLAETSE

Absents excusés : Valérie LESENS – Bernard DOURS

Bernard DOURS donne pouvoir à Christophe GEORGES

Convocation en date du :
10 octobre 2018

Objet : Décision modificative n°4

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il y a lieu de procéder à une augmentation des
crédits en dépenses d'investissement comme suit, et demande au conseil municipal de se
prononcer sur cet ajustement budgétaire

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|-----------------------------------|-------------------------------------|
| D 020 Dépenses imprévues investissement | 3 900 € | |
| TOTAL D 020 : Dépenses imprévues investissement | 3 900 € | |
| D 21534-127 Mise en discrétion lignes CD 579 2 | | 3 900 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | | 3 900 € |

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, à
l'unanimité,**

- APPROUVE la décision modificative n°4
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

Commune de PRADONS
Département de l'ARDECHE
Arrondissement de LARGENTIERE
Canton de VALLON PONT D'ARC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 octobre 2018

L'An deux mille dix-huit, le quinze octobre,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire
Après scrutin Yvette DARNOUX a été nommée pour remplir les
fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Marie-Paule FIOR Christophe GEORGES -
Samuel LAURIOL – Joëlle VANDERPLAETSE – Claude
TAUPENAS – Yvette DARNOUX

Absents excusés : Bernard DOURS – Valérie LESENS

Bernard DOURS donne pouvoir à Christophe GEORGES

Convocation en date du :
10 octobre 2018

**Objet : Location d'un meublé de tourisme – Institution de la procédure
d'enregistrement.**

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.631-7 à L.631-10,
Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.324-2-1 et D.324-1 à D.324-1-2,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2018, subordonnant le changement d'usage de
locaux destinés à l'habitation à une autorisation administrative préalable,

CONSIDERANT la faculté offerte aux communes de subordonner au dépôt d'une déclaration
préalable soumise à enregistrement toute location pour de courtes durées d'un local meublé
en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile,

CONSIDERANT la multiplication des locations saisonnières de logements – y compris de
résidences principales - pour des séjours de courte durée à des personnes qui n'y élisent pas
leur domicile,

CONSIDERANT l'intérêt public qui s'attache à préserver la fonction résidentielle dans la
commune,

CONSIDERANT qu'au regard de la nécessité de ne pas aggraver la pénurie de logements, la
commune se doit de mieux réguler l'activité de location de meublés de tourisme,

Après en avoir délibéré,
Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1^{er} : La location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile est soumise à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune.

Article 2 : La déclaration comprend les informations exigées au titre de l'article D.324-1-1 du code du tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant.

Article 3 : Un téléservice est mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration.

Article 4 : Ces dispositions sont applicables sur tout le territoire de la commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

Commune de PRADONS
Département de l'ARDECHE
Arrondissement de LARGENTIERE
Canton de VALLON PONT D'ARC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 octobre 2018

L'An deux mille dix-huit, le quinze octobre,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire.
Après scrutin Yvette DARNOUX a été nommée pour remplir
les fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Marie-Paule FIOR - Christophe GEORGES -
Samuel LAURIOL – Joëlle VANDERPLAETSE – Claude
TAUPENAS – Yvette DARNOUX

Absents excusés : Bernard DOURS – Valérie LESENS

Bernard DOURS donne pouvoir à Christophe GEORGES

Convocation en date du :
10 octobre 2018

Objet : Vente de deux parcelles cadastrées C16 et C22.

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que deux délibérations, avec avis
favorables, en date du 05 avril 2018 et du 29 août 2018, ont été prises concernant la vente à
un couple, habitants de Pradons, de deux parcelles cadastrées C16 de 240 m2 et C22 de 350
m2, lieu dit La Loubière appartenant à la commune. Pour permettre de finaliser l'acte de
vente, il convient de préciser que la vente desdites parcelles s'établit entre la commune et
Monsieur et Madame ARESTAYS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de vendre les parcelles C16 de 240m2 et C22 de 350 m2, lieu dit La Loubière à
Monsieur et Madame ARESTAYS

RAPPELLE que le prix de vente de ces deux parcelles est fixé à 5 € le mètre carré soit un
montant total de 2 950 €, les frais de notaire restant à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes s'y afférant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

Commune de PRADONS
Département de l'ARDECHE
Arrondissement de LARGENTIERE
Canton de VALLON PONT D'ARC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 octobre 2018

L'An deux mille dix-huit, le quinze octobre,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire.
Après scrutin Yvette DARNOUX a été nommée pour remplir
les fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Marie-Paule FIOR - Christophe GEORGES -
Samuel LAURIOL – Joëlle VANDERPLAETSE – Claude
TAUPENAS – Yvette DARNOUX

Absents excusés : Bernard DOURS – Valérie LESENS

Bernard DOURS donne pouvoir à Christophe GEORGES

Convocation en date du :
10 octobre 2018

**Objet : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
du 2 octobre 2018.**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des
Charges Transférées (CLECT), qui s'est réunie le 2 octobre 2018 sur l'évaluation du transfert
des charges liées au transfert des compétences PLUi, GEMAPI, MSAP et aux modifications
des enveloppes de voirie.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Conformément aux dispositions IV et V de l'article 1609 nonies C du Code Général des
Impôts, l'évaluation du transfert des charges par la CLECT doit faire l'objet d'un accord à la
majorité qualifiée des conseillers municipaux dans les conditions fixées au 1^{er} alinéa du II de
l'article L5211-5 du CGCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
le 2 octobre 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

Séance du 15 octobre 2018

L'An deux mille dix-huit, le quinze octobre,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire
Après scrutin Yvette DARNOUX a été nommée pour remplir les
fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Yvette DARNOUX - Marie-Paule FIOR -
Christophe GEORGES - Samuel LAURIOL – Claude
TAUPENAS – Joëlle VANDERPLAETSE

Absents excusés : Valérie LESENS – Bernard DOURS

Bernard DOURS donne pouvoir à Christophe GEORGES

Convocation en date du :
10 octobre 2018

Objet : Mur voie romaine

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la nécessité de crépir le mur de la voie romaine.
Il propose de faire appel à une entreprise pour les travaux. Il est nécessaire de créer une
opération d'équipement ainsi qu'une décision modificative en section d'investissement. Il
convient de se prononcer sur cette demande.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, à
l'unanimité,**

- DECIDE de faire appel à une entreprise pour effectuer les travaux susnommés et de
créer à cet effet une opération d'équipement
- SE PRONONCE favorable à un ajustement budgétaire en section d'investissement,
lequel fera l'objet d'une décision modificative n°5.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

Séance du 15 octobre 2018

L'An deux mille dix-huit, le quinze octobre,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire
Après scrutin Yvette DARNOUX a été nommée pour remplir les
fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Marie-Paule FIOR Christophe GEORGES -
Samuel LAURIOL – Joëlle VANDERPLAETSE – Claude
TAUPENAS – Yvette DARNOUX

Absents excusés : Bernard DOURS – Valérie LESENS
Bernard DOURS donne pouvoir à Christophe GEORGES

Convocation en date du :
10 octobre 2018

Objet : Décision modificative n°5

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il y a lieu de procéder à une augmentation des
crédits en dépenses d'investissement comme suit, et demande au conseil municipal de se
prononcer sur cet ajustement budgétaire

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|-----------------------------------|-------------------------------------|
| D 020 Dépenses imprévues investissement | 2 300 € | |
| TOTAL D 020 : Dépenses imprévues investissement | 2 300 € | |
| D 2138-143 Mur voie romaine | | 2 300 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | | 2 300 € |

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, à
l'unanimité,**

- APPROUVE la décision modificative n°5

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU